

PREPARATION DU PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT LOCAL

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU
GROUPE DE TRAVAIL N°1 CHARGE DE
VALIDER LES TERMES DE REFERENCE
RELATIFS A L'APPUI A LA POLITIQUE
DE DECENTRALISATION ET DE
DEVELOPPEMENT LOCAL**

ANIMATEUR : DEMBA NIANG

FACILITATEUR : MAMADOU DIOUF

28 Mai 2005

Programme National de Développement Local

Le groupe de travail n°1 chargé de l'enrichissement et de la validation des TDR relatifs au volet « Appui à la politique de décentralisation et de développement local » du PNDL s'est réuni à la salle CI de l'hôtel Palm Beach de Saly Portugal, le 27 et 28 Mai 2005.

Monsieur Demba NIANG, Coordinateur de la CEPAD au MCLD a joué le rôle d'animateur du groupe.

Monsieur Mamadou DIOUF, ancien DCL, consultant, en était le facilitateur. Les services et organismes ayant pris part à ces travaux sont les suivants :

- Ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation (MCLD)
 - o Cellule de Coordination des Projets et Programmes d'Appui à la Décentralisation (CEPAD) ;
 - o Direction des Collectivités locales (DCL) ;
 - o Direction de la Décentralisation (D. DEC) ;
 - o Direction d'Appui au Développement local (DADL) ;
 - o Direction de la Formation et de la Communication (DFC).
- Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée
 - o Direction de la Planification Régionale (D.P.R) ;
- Programme National d'Infrastructures rurales (PNIR) ;
- Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu rural (PADMIR) ;
- Cellule d'Appui aux Régions (CAR) ;
- Union des Associations des Elus locaux (UAEL)/APR/AMS/ANCR/CAEL ;
- Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) ;
- Ministère de la femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS) ;
 - o Direction du Développement Communautaire (DDC) ;

Programme National de Développement Local

- Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSOPLCP).

L'animateur a précisé, dès l'ouverture de la séance, les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- enrichissement et validation des TDR ;
- état des lieux et diagnostic portant sur le thème dédié au groupe ;
- axes clés des propositions de stratégies tendant à corriger les faiblesses relevées ;
- définition d'un programme de travail pour les prochaines rencontres.

I- ENRICHISSEMENT ET VALIDATION DES TDR

L'examen des TDR a donné lieu à des échanges fructueux entre les participants essentiellement composés d'élus locaux, de représentants des départements ministériels et d'organismes directement concernés par le thème.

C'est ainsi que des modifications de forme et de fond n'affectent en rien la configuration générale des TDR ont été objectivement formulées et acceptées sur les cinq (05) parties du document ainsi intitulées :

- 1- Contexte et justification ;
- 2- Objectif global ;
- 3- Objectifs spécifiques ;
- 4- Résultats attendus ;
- 5- Méthodologie de travail.

Il convient toutefois de signaler que le groupe a apporté aux TDR les enrichissements ci-après :

- procéder à une meilleure harmonisation et articulation des systèmes de planification ;
- faire de la CL la porte d'entrée des programmes et projets ;

Programme National de Développement Local

- présenter les orientations du PNDL dans un document de cadrage, en vue de faciliter le partage avec tous les acteurs de la décentralisation et du développement local ;
 - inviter le CONGAD à prendre part à la préparation du PNDL ;
 - préciser le concept de développement communautaire ;
 - insister sur la mise en place effective du fonds d'Appui à l'électrification des collectivités locales et sur les bases transparentes et un mécanisme de solidarité juste et efficace
 - rendre effectif le fonctionnement des Collectivités qui existent (ex : Communauté rurale de PATA et NDORNA, en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles), comme expérience pertinente d'intercommunalité ;
 - clarifier les notions de « libre administration », d' « autonomie locale »... etc.,
 - insister sur les obstacles qui se dressent encore face à un correct exercice du contrôle de légalité du fait de deux facteurs ;
- réticence de certaines autorités administratives à faire jouer aux élus locaux toutes leurs prérogatives en matière de compétences transférées, notamment dans le secteur de l'urbanisme ;
 - manque de maîtrise par les élus locaux des modalités de saisine du conseil d'Etat ;
 - l'éloignement du conseil d'Etat, le seul juge administratif
 - Aborder, dans le PNDL, le cas spécifique des rapports parfois heurtés entre communes d'arrondissement et villes dans la région de Dakar ; suggérer que des textes juridiques en réglementaires, en plus clarifier les rigueurs, étaient pris, en vue de mieux clarifier les compétences des collectivités

Programme National de Développement Local

locales et les attributions des CL en vue d'éviter les nombreux conflits

- Indiquer, concernant les aspects financiers, que la chaîne fiscale reste encore centralisée et qu'il convient de procéder à une centralisation de la chaîne fiscale ;
- Citer, au rang des difficultés que rencontrent les élus locaux, celles relatives au retard de la parution des rôles d'impôts locaux.

II- ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

L'état des lieux et le diagnostic de la politique de décentralisation et de développement local ont permis de déceler plusieurs contraintes liées au cadre législatif et réglementaire actuel ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales (CL), dont notamment celles concernant :

Cadre organisationnel et institutionnel

- le découpage territorial, le cadastre rural et urbain ;
- les dysfonctionnements constatés au niveau des organes techniques : Agence Régionale de Développement (ARD), Comité Economique et Social (CES) ;
- les conventions d'utilisation des services extérieurs de l'Etat par les CL ;
- le retard de la mise en œuvre de l'intercommunalité ;
- la non fonctionnalité des organismes de suivi de la décentralisation.

Cadre financier

- l'autonomie financière ;

Programme National de Développement Local

- la fiscalité locale ;
- les règles budgétaires ;
- la mobilisation des ressources financières (budgétaires et extra-budgétaires) ;
- les mécanismes de solidarité et de péréquation ;
- l'appui budgétaire ;
- le mécanisme de compensation financière.

Cadre juridique

- la libre administration des CL ;
- l'insuffisance des textes de la décentralisation ;
- l'insuffisance de l'encadrement juridique de la participation ;
- la Charte de la déconcentration ;
- l'exercice des compétences générales et transférées (conflits de compétences...);
- l'exercice du contrôle de légalité.

III- PROPOSITION DE STRATEGIES

Les stratégies à adopter en vue de lever les contraintes énumérées ci-dessus seront complétées et approfondies au cours des travaux ultérieurs du Groupe. En attendant, on peut en citer entre autres :

- l'évaluation de la réforme de 1996 ;
- le parachèvement de la réforme de la fiscalité locale ;
- l'adaptation de la nomenclature budgétaire des CL à leurs nouvelles missions ;
- l'étude des modalités de renforcement des capacités des CL ;
- l'étude des modalités d'amélioration du contrôle de légalité ;
- la promotion de l'intercommunalité ;

Programme National de Développement Local

- l'amélioration des mécanismes de solidarité entre CL ;
- l'harmonisation des systèmes de planification.

IV- PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LES PROCHAINES ETAPES

La méthodologie relative au programme de travail du groupe a été clairement déclinée au point 5 des TDR enrichis et valides comme suit :

- procéder à un diagnostic sommaire des expériences en matière de décentralisation et de développement local ;
- échanger sur le contenu des documents proposés à travers des rencontres périodiques ;
- établir des synthèses sur les différentes parties de la composante ;
- organiser des missions de terrain et des ateliers de capitalisation (entre le 30 Mai et le 10 juin 2005), suivant le calendrier

Programme de travail du groupe 1

N° d'ordre	Actions	Tâches	Date	Coût
1	Atelier interne	Poursuite du travail de diagnostic	1 ^{er} juin 2005	
2	Mission de terrain	Rencontre des acteurs de terrain (E, partenaires, OCB)	2 à 6 juin 2005	
3	Atelier d'échanges sur les expériences en matière de décentralisation et de développement local	Echanges sur les expériences de décentralisation de développement local, leurs forces et faiblesses	8 au 10 juin 2005	

- définir, sur la base des échanges et des séances de travail de mise en commun l'architecture, le contenu et les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la composante.